2,188,000 tonneaux appartienment aux navires qui font voile entre le St. Laurent et les ports étrangers. En faisant cet exposé, je dois représenter à la chambre que certaines portions de notre commerce ne seront plus représentées dans les tableaux que je viens de citer lorsque l'union projetée sera devenue un fait. Aujourd'hui, le commerce entro les différentes colonies est porté au titre: "importations et exportations." Je verrai avec plaisir sur ce point une diminution des chiffres que je viens de donner. Nous avons tous regretté que le commerce entre des colonies reconnaissant le même souverain et relices au même empire, ait jusqu'à ce jour été si peu considérable ; je puis même dire que le commerce intercolonial n'a qu'une valeur insignifiante. Nous nous préoccupons beaucoup plus du commerce avec les Etats voisins que de l'échange de nos produits entre nous, échange qui aurait pour effet de retenir chez nous les capitaux qui en découlent. Des tarifs prohibitifs ont entravó le libre échange des produits coloniaux, et un des avantages les plus grands et les plus immédiats qui devra nattre de cette union, sera le renversement de ces barrières et l'ouverture du marché de chacune des colonies aux produits de l'industrie de toutes les autres. (Ecouter!) Par exemple, nous pouvons espérer de fournir un jour à Terreneuve et aux vastes pêcheries du golfe les produits agricoles du Canada-Ouest, --- d'aller chercher notre approvisionnement de charbon à la Nouvelle-Ecosse, et de voir s'ouvrir à l'industrie manufacturière du Bas-Canada des débouchés aux articles que l'étranger seul nous achète. Terreneuve ne donne aucun produit agricole et ne fabrique presqu'aucun article d'habillement, nous pouvons done, de co côté, espérer un grand trafic dans lequel les paiements ne seront plus effectués par l'entremise des courtiers de la rue des Lombards, mais par nos, propres banquiers à Montréal ou ailleurs. XSi nous voulons un exemple des avantages du libre échange, il nous suffit d'étudier los effets du traité de réciprocité avec les Etate-Unis. Dans l'espace d'un an à peine, après la mise en force du traité, notre commerce de productions indigêncs s'éleva de \$2,000,000 à plus de \$20,000,000 par an. Aujourd'hui, nous sommes menacés de voir s'interrompre ce commerce; nous avons lieu de croire que l'action des Etats-Unis sera hostile à la continuation du libre échange commercial avec nous ; nous savons que la considération

des avantages du traité pour les deux parties contractantes n'est pas ce qui guide aujourd'hui les hommes politiques des Etats-Unis. mais qu'ils cèdent, sans s'en apercevoir, à l'irritation produite ches eux par de tristes événements..... C'est évidemment un devoir pour nous de chercher d'autres débouchés pour nos produits. Une porte nous est fermée il faut en ouvrir une autre ; nous devens nous répandre dans une autre direction, et, en établissant la liberté de commerce avec nos co-sujets, former des relations dont la stabilité ne sera pas à la merci de tout pays étranger. Ainsi done, sur cette question, on peut en venir à la conclusion que l'union entre ces colonies est également demandée par lour ressources immenses et la situation particulière qu'elles occupent les unes vis-àvis des autres, à l'égard de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Toutes ces questions sont du ressort du gouvernement général ainsi qu'il est exprimé dans les résolutions déposées devant la chambre, et quelles que craintes que l'on ait sur les détails de l'organisation du nouveau régime, personne ne peut douter que nos grands intérêts de commerce et de navigation ne recoivent une impulsion plus considérable d'un pouvoir central qui devra les exploiter dans un but d'utilité générale. [Ecoutez! écoutez!] Je passo maintenant, M. l'Orateur, à la seconde et je puis dire à la troisième division de mon sujet, à savoir si la condition matérielle de ces provinces justifie leur union et si les détails de la mesure projetée sont équitables pour toutes. Pour bien apprécier cette question il est nécessaire d'entrer dans l'examen du passif de chaque province, les raisons de leur dette et les motifs pour lesquels elles ont été encourues. La chambre se convaincra, par ce moyen, que la même pensée a inspiré la politique de toutes les provinces, ou pour être plus exact, celle du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. La dette publique de toutes, à de légères exceptions près, a été encourue pour améliorations publiques, tendant à développer leurs ressources, à attirer l'immigration et les capitaux ches elles, à faciliter l'écoulement des produits de leurs terres vers les marchés, et à réduire le prix du fret sur les articles de première nécessité. Il est donc impossible de n'être pas frappé de la relation intime que ces travaux publics out entre eux-relation qui demontre d'une façon bien évidente combien il existe déjà une union naturelle entre toutes ces provinces. On me peut songer un instant aux améliorations publi-